



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 85054

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le djihadisme. Un rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes préconise de formaliser la possibilité pour le bureau du renseignement pénitentiaire de solliciter un appui technique ou documentaire de la part des services de renseignement coordonnés par l'UCLAT, notamment la DGSJ et le SCRT. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

La problématique de la radicalisation en prison et du suivi des individus incarcérés pour des faits de terrorisme nécessite des relations directes et étroites entre l'administration pénitentiaire et les deux services de renseignement chargés de ces thématiques : la DGSJ pour le terrorisme et la radicalisation violente ou à vocation jihadiste et le service central du renseignement territorial (SCRT) pour la radicalisation islamiste. Pour sa part, la DGSJ a déjà organisé depuis plusieurs années une coopération étroite avec l'administration pénitentiaire. Au niveau central, elle se matérialise par des échanges réguliers entre les structures de la DGSJ chargées de la radicalisation violente et du contre-terrorisme sunnite et le bureau du renseignement pénitentiaire (EMS3). Au niveau territorial, des contacts sont établis entre les services territoriaux de la DGSJ et les officiers de renseignement et/ou les cadres de direction des établissements pénitentiaires. La coopération avec l'EMS3 (bureau central) a d'ailleurs été formalisée par un protocole d'accord, signé le 30 avril 2012 par le directeur central du renseignement intérieur et le directeur de l'administration pénitentiaire. Il prévoit l'organisation de réunions trimestrielles, l'échange d'informations sur les détenus intéressant la DGSJ, la réalisation d'enquêtes sur les aumôniers. Ce protocole, qui nécessite des adaptations à la lumière de l'actualité, a d'ores et déjà fait l'objet de discussions à caractère technique entre le bureau du renseignement pénitentiaire et la structure de la DGSJ chargée du contre-terrorisme. Enfin, un cadre de la DGSJ disposant d'un haut niveau d'expertise sur le terrorisme a récemment dispensé une formation à quelques personnels pénitentiaires. Une intervention de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) dans ce processus de coopération déjà rôdé, efficace et d'intérêt mutuel, n'est pas réellement de nature à apporter une plus-value. La relation directe avec les services de renseignement, notamment la DGSJ, reste à privilégier. Il y a lieu cependant de noter qu'un directeur de l'administration pénitentiaire est affecté, depuis février 2015, à l'UCLAT. Ce représentant de l'administration pénitentiaire a, entre autres, pour mission d'opérer une liaison directe et opérationnelle avec la direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la justice.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85054

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5361

Réponse publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 6026